

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250217-2025023-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-023

Séance du 17 FEVRIER 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 10/02/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 10/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD
M. GAY Richard a donné pouvoir a Mme Corinne MARTIN GAJAC
M. ROCHE Gilles a donné pouvoir a donné pouvoir à Baptiste COLLET

Mme GAUTIER-WILL Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DETR : Demande de subvention Vidéo protection

L'Etat au titre de la DETR subventionne la vidéo protection aussi, la commune qui a prévu de compléter le système de surveillance mis en place souhaite déposer une demande d'aide financière à ce titre.

Pour cette année la commune désire compléter son réseau de vidéo protection. Cette dernière sera compatible avec le système installé sur Trévoux afin d'assurer, en prolongement de la police pluri communale mise en place, une mutualisation des moyens entre les deux communes et permettre d'augmenter l'efficacité de ces caméras.

Secteurs concernés :

Plaine de jeux (secteur stade, city-stade, tennis...futur pump track)
Intersection Chemin du Renard/chemin de Pénozan
Intersection Chemin des Corbettes / Chemin de la Botasse
Haut du Chemin Charbonnet à proximité du Chemin d'Arras
Intersection Route de sainte Euphémie/ Chemin du Loure

Montant des travaux prévisionnels : **70 918,39 € HT**

Estimatif Expercité : 55 779,16 € HT

RSE : 5 139,23 € HT

Raccordement électrique : 10 000 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 001-210103479-20250217-2025023-DE



	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	21 275,51 €	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	21 275,51 €	30,00%
	Conseil départemental	Département	14 183,67 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		56 734,69 €	80,00%
2)	Fonds propres	/	14 183,70 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		14 183,70 €	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	70 918,39 €	100,00%

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Ainsi fait et délibéré
le 17 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Pascale GAUTIER-WILL